ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT

Pauline Noé, maire de la commune de Chassors,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 16 mars 2008 au cours de laquelle il a procédé à la nomination des adjoints.

ARRETE

Article 1er : Monsieur Pierre MAROLLEAU, 4ème adjoint est délégué pour seconder Monsieur [illegible]EAU, 1er adjoint, dans ses responsabilités auprès des services techniques de la commune. Il aura également en charge la commission « lien avec les associations »

Article 2. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre MAROLLEAU selon la délégation de fonction de l'article 1er.

Article 3.- La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à Monsieur Pierre MAROLLEAU le 18 mars 2008

Fait à Chassors, le 18 mars 2008
Le Maire,

Signature

Pauline Noé

MAIRIE de CHASSORS 16 (Charente)

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE COGNAC
LE 21 MARS 2008